

Accueil > Collège > Diplômes et attestations

## Diplômes et attestations

### Le diplôme national du brevet

Le brevet

Le **diplôme national du brevet** évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. À partir de la session 2018, il est rééquilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Celles-ci sont différenciées en quatre épreuves écrites par discipline, sur une journée et demie, et une épreuve orale.

#### Objectifs

Le brevet session 2018

Modalités d'attribution

Une cérémonie républicaine de remise des brevets

#### Objectifs

Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège**.

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

#### Le brevet session 2018

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

##### Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).

soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

##### Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

le **français** (3h) : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et de rédaction

les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique

l'**histoire et géographie** (2h) : analyse de documents et de cartes

les **sciences** (1h) (2 épreuves sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie

l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

##### En option

Des enseignements facultatifs sont en option (20 points) : latin, grec, langues régionales, etc.

# EN 3<sup>e</sup>, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3<sup>e</sup>, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.

Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

## L'ÉVALUATION DU SOCLE

## 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

**MAÎTRISE INSUFFISANTE** → 10 points

**MAÎTRISE FRAGILE** → 25 points

**MAÎTRISE SATISFAISANTE** → 40 points

**TRÈS BONNE MAÎTRISE** → 50 points

**EN OPTION** Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

## LES ÉPREUVES FINALES

## 400 POINTS



### ÉPREUVE 2

## MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

**2 h** | écrit **100 POINTS**

### ÉPREUVE 1

## FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

**3 h** | écrit **100 POINTS**

### ÉPREUVE 3

## HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

### ÉPREUVE 4

## SCIENCES

Physique-chimie,  
sciences de la vie et de la Terre  
et technologie  
(2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50  
POINTS

2 h

écrit

50  
POINTS

### ÉPREUVE 5

## ORAL

Chaque élève présente un projet  
mené en **histoire des arts**  
ou dans le cadre d'un EPI ou  
de l'un des parcours éducatifs.  
L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral  
individuel100  
POINTS

ou

25 min.

oral  
collectif100  
POINTS

## L'ÉLÈVE EST REÇU

### S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS  
**MENTION**  
**ASSEZ BIEN**

+ DE **560** POINTS  
**MENTION**  
**BIEN**

+ DE **640** POINTS  
**MENTION**  
**TRÈS BIEN**

## LES ÉTAPES DU BREVET

**à partir de  
novembre**

Les élèves de 3<sup>e</sup>  
des établissements  
publics et privés sous  
contrat sont inscrits  
au brevet par  
l'intermédiaire des chefs  
d'établissement



**fin  
juin**

Épreuves écrites  
et orales

**début  
juillet**

Résultats  
du brevet



**septembre  
octobre**

Remise du diplôme  
du brevet dans  
le cadre d'une  
cérémonie  
républicaine

établissement

**DEVOIRS FAITS**

Pendant toute l'année de 3<sup>e</sup>, **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

**2 séries** sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

**À noter** : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

Ministère de l'Éducation nationale - novembre 2017

Téléchargez l'infographie "En 3e, un brevet équilibré et clarifié"

### Modalités d'attribution

Le diplôme national du brevet comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle.

Les candidats des classes de troisième de collège se présentent en série générale.

Les candidats qui bénéficient de dispositifs particuliers ("3e prépa-pro", Segpa, ULIS, UPE2A, DIMA et, éventuellement sur dérogation du recteur, élèves bénéficiant de l'une des modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique définies par l'article D. 332-6 du code de l'éducation ou élèves en situation de handicap) ont le choix de se présenter à la série générale ou à la série professionnelle.

Ces candidats ont le statut de "candidats scolaires", à l'exception des élèves des dispositifs DIMA qui se présentent comme "candidats individuels".

#### Candidats individuels

Sont concernés :

- les élèves scolarisés au-delà de la classe de troisième
- les élèves de troisième de l'enseignement privé hors contrat
- les candidats suivant une instruction dans leur famille
- les adultes non inscrits à une préparation au brevet dans un établissement

#### Élèves en situation de handicap

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements selon les dispositions prévues par la circulaire du 3 août 2015 relative aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap.

#### Sections internationales

Une organisation particulière est prévue pour les élèves des sections internationales et des établissements franco-allemands :

- les mêmes épreuves écrites que les autres candidats
- une épreuve orale d'histoire des arts passée en établissement comme les autres candidats
- deux épreuves orales passées au sein de leur établissement et portant l'une dans la langue de la section ou l'allemand pour les établissements franco-allemands, l'autre dans la discipline non linguistique.

#### Sections bilingues français-langue régionale

Les candidats des sections bilingues français-langue régionale ont la possibilité de composer en français ou en langue régionale, lors de l'épreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

#### Enseignement agricole

Les candidats des classes de troisième de l'enseignement agricole se présentent à la série professionnelle du diplôme national du brevet.

#### Le brevet en bref

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre de la classe de 3<sup>e</sup> :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

Sont évalués sur 100 points :

- le français
- les mathématiques

Sont évalués sur 50 points :

- l'histoire-géographie
- les sciences

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints

20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

**L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.**

Il obtient la mention :

**assez bien** s'il cumule plus de 480 points

**bien** s'il cumule plus de 560 points

**très bien** s'il cumule plus de 640 points

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.

## Une cérémonie républicaine de remise des brevets



Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



[Code de l'Éducation](#)

C'est pourquoi, **une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet** est organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Les académies, en lien avec les établissements scolaires et les élus du territoire - maires, conseillers départementaux, etc.- organisent chaque année, **une remise officielle des diplômes obtenus l'année précédente**.

Cette cérémonie rassemble la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permet de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donne à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

[Exemples d'épreuves : des annales sont disponibles sur Éduscol](#)

### EN SAVOIR PLUS

#### Page à consulter

##### **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Qu'apprennent les élèves de 6 à 16 ans ? Découvrez le socle commun de connaissances de compétences et de culture

[Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

#### Site à consulter

##### **Éduscol**

Présentation détaillée du brevet : objectifs, organisation, modalités d'attribution, etc.

[Diplôme national du brevet](#)

#### Textes de référence

[Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution : modification](#)

arrêté du 27 novembre 2017 - J.O. du 29 novembre 2017

[Instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale](#)

note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016

[Diplôme national du brevet : adaptation et dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé](#)

arrêté du 10 octobre 2016 - J.O. du 29 octobre 2016

##### **Aménagements des examens et concours pour les candidats présentant un handicap**

[Examens et concours de l'enseignement scolaire : organisation pour les candidats présentant un handicap](#)

Circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015

[Aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap](#)

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005

Mise à jour : décembre 2017